

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **12 janvier 2021**

Etaient présents :

- Maire : M. Christophe KALCK ;
- Les Adjointes au Maire : Mme DAUL Hélène, MM. KLEIN Bruno et SCHAFFNER Roland ;
- Les Conseillers : Mme STORCK Nicole et MM. LUX Laurent, MEYER Adrien, SAUER Pascal, SCHORR Guillaume, STORCK Olivier et VAN DER GIESSEN Marten.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire souhaite les meilleurs vœux à l'équipe municipale et la bienvenue à Mme MARTIN Charlene qui succède à M. GASPARD William pour les fonctions de secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020*
- 3) *Travaux de réfection mairie : demande d'aide régionale suite plan de relance*
- 4) *Mise en conformité de la salle : réunion SDIS*
- 5) *Prise en charge financière obsèques pour motif d'indigence*
- 6) *Transparence sur les indemnités des élus : présentation d'un état annuel*
- 7) *CC du Pays de Saverne : acquisition en commun d'équipements de protection individuels COVID-19*
- 8) *Acquisition parcelle DOSSMANN*
- 9) *Rapports annuels 2019 SDEA*
- 10) *Demandes de subvention*
- 11) *Divers et informations*

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance M. MEYER Adrien.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020

Le procès-verbal de la séance mentionnée ci-dessus a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Après délibération, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Travaux de réfection mairie : demande d'aide régionale suite plan de relance

Le point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

4) Mise en conformité de la Salle polyvalente : réunion SDIS

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion s'est tenue le 7 janvier dernier au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à Wolfisheim avec un représentant de la commission de sécurité, M. TRUMPF (architecte) et les élus.

Le problème majeur découlant des conclusions de cette entrevue est que l'ensemble des bâtiments (salle-foyer-mairie) ne constitue qu'une seule entité. Le classement actuel en catégorie 3 impose beaucoup de contraintes sur le plan sécurité.

La solution serait de scinder la salle polyvalente du reste du bâtiment. A cette issue, la salle pourrait être classée en catégorie 4 dont le seuil de capacité d'accueil est inférieur à 300 M²

De plus, d'autres anomalies seront à corriger par l'architecte. Il convient de refaire un état des lieux de la structure des bâtiments communaux avec le BET APAVE (société de prévention des risques) selon les catégories ERP et les plans seront mis à jour par le futur MOE. La commune ne dispose pas en effet de plans réels et complets des bâtiments.

Pour ce faire, le conseil municipal doit retenir la proposition d'honoraires du cabinet d'architecte TRUMPF de Wasselonne pour la maîtrise d'œuvre dont le taux est de 10% et un forfait de base de 1 850 € HT pour l'étude de faisabilité.

Après délibération, le Conseil Municipal retient **à 10 voix pour et 1 abstention** (VAN DER GIESSEN Marten) la proposition de TRUMPF Architecte.

5) Prise en charge financière obsèques pour motif d'indigence

Suite au décès de Mme WEBER Gisela en novembre 2020, la famille de la défunte a invoqué le motif d'indigence pour ne pas prendre en charge les frais financiers des obsèques. La commune, pour des raisons d'urgence sanitaire, s'est vue dans l'obligation d'honorer les frais d'obsèques d'un montant de 3 202,80 € TTC auprès des pompes funèbres Sainte Barbe de Monswiller.

Une requête auprès du Tribunal de Saverne est en cours et une réponse sera transmise aux conseillers pour information dès retour des éléments concernant ce dossier.

Le Conseil Municipal décide par ailleurs, **à l'unanimité**, de prendre en charge l'intégralité des frais d'obsèques de la défunte pour un montant de 3 202,80 € TTC.

6) Transparence sur les indemnités des élus : présentation d'un état annuel

Un état annuel des montants des indemnités des élus doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal. Aucun vote ne doit être pris concernant cet état. Cependant, il s'agit d'un formalisme obligatoire avant l'examen du budget primitif 2021 (article L2123-24-1-1 du CGCT).

Cet état figure ci-dessous selon les éléments suivants :

Elus	Période 2020	Indemnités annuelles brutes en euros
KALCK Christophe	01/01/20 au 31/12/20	8 415
EBERSOHL Danièle	01/01/20 au 25/05/20	3 196
GOETZ Yves	01/01/20 au 25/05/20	1 241
DAUL Hélène	25/05/20 au 31/12/20	2 785
KLEIN Bruno	25/05/20 au 31/12/20	2 785
SCHAFFNER Roland	25/05/20 au 31/12/20	2 785
Total annuel		21 207

7) CC du Pays de Saverne : acquisition en commun d'équipements de protection individuels COVID-19

Le Maire rappelle que, dans le cadre des actions engagées depuis le printemps 2020 pour la lutte contre le virus COVID 19, des mesures d'urgence ont été prises par les pouvoirs publics pour protéger la population.

Dans ce contexte, le Département du Bas-Rhin, a fourni deux masques réutilisables, par habitant, dont l'un pris en charge par le Département et l'autre à payer par le bloc communal (Communes et Communauté de Communes). Au niveau de la ComCom du Pays de Saverne, il a été décidé en Conseil de Communauté de répartir à hauteur de 50% entre les Communes et la ComCom, le coût net du second masque.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays de Saverne a initié, de concert avec nombre de ses partenaires publics habituels, d'acheter des compléments d'équipements de protection individuels en commun avec ses Communes membres volontaires et des syndicats intercommunaux du territoire.

La Commune de LOCHWILLER a participé à cette opération.

La crise sanitaire s'inscrivant dans la durée, la Communauté de Communes a proposé de constituer un stock tampon d'équipements pour, d'une part, répondre à ses besoins propres, et, d'autre part, pour permettre à ses Communes

et EPCI partenaires de se réapprovisionner en bénéficiant de « l'effet masse » qui conduit à obtenir des prix plus avantageux.

Il a été convenu que la Communauté de Communes coordonnera les achats et refacturera aux collectivités et groupement servis le matériel fourni au prix de revient coutant qui s'entend prix d'achat diminué des aides externes éventuelles.

Pour procéder à la facturation de la part incombant aux Communes, la ComCom leur soumet l'adoption de la convention, dont le projet est joint en annexe, qui a pour objectif :

1. d'entériner les achats passés, tant dans les modalités opérationnelles que dans les modalités de financement.
2. de valider ces mêmes principes pour les achats futurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette convention et autorise le Maire à signer l'acte ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8) Acquisition parcelle DOSSMANN

Suite au décès de M. Marcel DOSSMAN le 24 décembre 2020, la signature de l'acte notarié notifiant la cession de la parcelle a été reportée.

Le Notaire reprendra contact avec la commune et reste dans l'attente de la régularisation de la succession pour solder ce dossier.

9) Rapports annuels 2019 SDEA

M. VAN DER GIESSEN présente aux conseillers l'organisation du traitement de l'eau par le SDEA qui se décompose en 3 pôles :

Pôle 1 : eau potable

Pôle 2 : assainissement

Pôle 3 : grand cycle de l'eau (GEMAPI,...)

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels 2019 du SDEA.

10) Demandes de subventions

Demandes de subventions émanant des associations suivantes :

AFSEP, APF France Handicap, Croix Rouge (unité locale de Saverne Marmoutier), les Restos du Cœur, AIDES et la Croix Bleue Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas de suite favorable à ces demandes.

11) Divers et informations

a) Informations

- Marten VAN DER GIESSEN interroge le Maire pourquoi aucun arrêté ou autre décision municipale n'a été prise sur la circulation des quads et motos dans les champs. Le Maire répond qu'il est assez difficile d'établir un arrêté municipal car les engins empruntent à la fois des chemins du domaine public et privé. Une réflexion plus approfondie va être entreprise sur ce sujet.
- Marten VAN DER GIESSEN souligne que le site internet de la commune de Lochwiller au niveau de la Comcom n'est plus à jour. L'équipe Communication a pris contact avec la vice-présidente de la ComCom de Saverne, en charge de la Communication et du Développement numérique. A suivre.
- Prochain don du sang à Lochwiller : 29/01/2021.
- Nicole STORCK tient à informer les conseillers sur le problème de circulation intempesive de camionnettes rue des Cigognes malgré le panneau de signalisation « Voie Sans Issue ». Des panneaux provisoires ont été mis en place pour bloquer la descente vers la rue de l'Etang en attendant les prochains travaux de voirie.
- Hélène DAUL fait savoir au Conseil Municipal que la commission sociale a décidé de venir en aide aux personnes vulnérables du village (en fonction de l'âge, de l'état de santé et pour les personnes se retrouvant sans famille proche). Quelques élus ont transmis leur numéro de téléphone portable pour apporter assistance à ces personnes en cas de coup dur, être une écoute attentive, ou tout simplement accompagner certaines personnes dans leurs démarches administratives.

- Autre point évoqué : les décorations saisonnières, en particulier Pâques 2021.
Une date doit être déterminée par la commission décors pour l'organisation du prochain atelier.
- Olivier STORCK s'interroge sur le compteur d'eau de la grange DOSSMANN. La résiliation de l'abonnement ES a déjà été effectué et la résiliation de l'abonnement au SDEA sera effectuée par la famille dès que la succession sera terminée.
- Adrien MEYER souhaiterait que les calvaires et croix situés sur le ban communal soient nettoyés de leur mousse afin de les mettre en valeur. Roland SCHAFFNER avait pris contact en 2020 avec la Délégation Alsace Fondation du Patrimoine qui nous conseillera d'ici l'été pour la restauration de ces croix.
- Roland SCHAFFNER informe le CM du curage des fossés le long de la départementale RD668, (en sortie de Lochwiller, direction Marmoutier jusqu'à l'intersection de Reutenbourg), qui sera effectué par les services du Département courant janvier 2021. Le but de cette intervention est de faciliter l'écoulement de l'eau pluviale tout le long de la route, mais elle ne prend pas en charge le nettoyage des busages sous les traverses des accès aux parcelles agricoles. Une réunion à ce sujet est prévue dans les prochains jours.
Remarque : les agriculteurs du Conseil Municipal ne sont pas intéressés pour récupérer la terre issue de ce curage.
- La Police des eaux a signalé à la Mairie une quantité importante de sacs poubelles laissés à l'abandon dans la rivière au niveau du pont Le Vieux Moulin (chemin agricole vers Marmoutier). Pour des raisons de limite de bans entre les 2 communes Lochwiller et Marmoutier, la Mairie a pris contact avec les services de la Mairie de Marmoutier et en a informé le Smictom pour action.
- Dossier SALIN : procédure de mise en péril

Roland SCHAFFNER informe les conseillers que Mr et Mme Salin ont demandé un report d'échéance de 1 mois supplémentaire pour les travaux de démolition initialement prévus pour fin février suite à la mise en péril de leur propriété par la Mairie.

Après concertation, la municipalité accepte de valider cette demande à condition que les époux Salin puissent justifier d'un devis de démolition daté et signé avec une date butoir à fin mars.

Un avenant à cette procédure sera établi entre les 2 parties.

- Un convoi exceptionnel doit acheminer une foreuse sur le chantier du sinistre entre le 13 et 14 janvier prochain. La commune a donné son accord à l'entreprise de forage.
- 65 foyers sont actuellement inscrits à la transmission par mail des « Infos Lochwiller ».
- Le Maire se félicite d'un retour positif et apprécié par les villageois de plus de 65 ans lors de la distribution de paniers garnis par les membres du CM en remplacement de la fête des personnes âgées annulée par la crise sanitaire actuelle.
- Pour clore les travaux d'aménagement de la rue Principale, un marquage au sol et un panneau Stop sera réalisé rue de la Houblonnière prochainement.